

**Extrait du procès-verbal de la séance du conseil communal de Grandson le
15 décembre 2016**

Présidence : Mme Carole Schelker

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité tel qu'amendé, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier : de fixer le plafond d'endettement brut à CHF 40 millions pour la durée de la législature 2016-2021.

Article 2 : de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à CHF 25 millions pour la durée de la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du 15 décembre 2016.

La Présidente :



Carole Schelker



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich